

économie

Le « déficit » des retraites en débat

Les estimations et les projections du Conseil d'orientation des retraites seraient erronées. C'est en tout cas ce que soutient un ancien haut fonctionnaire.

Le Conseil d'orientation des retraites (Cor) aurait-il sous-évalué le déficit du système des retraites? C'est en tout cas ce qu'avance Jean-Pascal Beaufret, un ancien haut fonctionnaire au ministère des Finances qui a également travaillé dans le privé, pour Alcatel et Goldman Sachs.

Ce conseiller financier fait part de sa réflexion dans une tribune publiée dans la revue *Commentaire*, où il fustige « le caractère trompeur du message de l'équilibre financier actuel du système de retraites, tel que présenté par le Conseil d'orientation des retraites ».

Pour équilibrer, l'État met la main au portefeuille

Le rapport annuel du Cor, publié en juin 2023, affiche une projection de déficit minime. L'organisme soutient d'ailleurs que le solde du système de retraite était excédentaire en 2021 de 900 millions, et de 4,4 milliards en 2022.

Selon sa projection pour 2023, qui tient compte de la réforme des retraites passée en force par le gouvernement Borne le 16 mars, le solde « serait déficitaire en 2030 de 0,2% du PIB ».



À Blois, lors de la 14^e journée de mobilisation contre la réforme des retraites.

(Photo archives NR, Sébastien Gaudard)

Il resterait ensuite déficitaire et le « déficit représenterait 0,8% du PIB en 2070. »

D'après Jean-Pascal Beaufret, le Cor n'a pas pris en compte toutes les données dans ses calculs. Il indique ainsi que l'État assure des « contributions d'équilibre à un taux quatre fois plus élevé que celui des cotisations sur tous les autres salaires », pour assurer aux fonctionnaires de l'État, aux agents hospitaliers et des collectivités territoriales une pen-

sion. Ces branches n'auraient pas assez d'actifs pour subventionner les pensions de retraités partis plus tôt. C'est la clause de « solidarité ».

L'ancien haut fonctionnaire affirme que les régimes spéciaux concourent eux aussi au déficit du système de retraite. « Des caisses de protection sociale (Cnaf, Unédic) couvrent des dépenses du régime de retraites des salariés », explique-t-il. C'est donc l'État qui comble ce manque en mettant la main

au portefeuille. Or, ces financements « sont effacés dans les soldes présentés dans les rapports annuels du Cor ».

Sans compter les prestations de solidarité, le déficit serait alors de 30 milliards d'euros par an « au minimum ». Un déficit structurel qui était également mentionné dans une note publiée par le Haut-Commissariat au Plan, dirigé par François Bayrou, le 8 décembre 2022.

Dernièrement, c'est l'institut Molinari qui a sonné l'alarme.

Un groupe de réflexion libéral qui appuie les conclusions de Jean-Pascal Beaufret avec ses propres calculs. « *De 2002 à 2022, le Cor a occulté 94 % du déficit des retraites ou 884 milliards d'euros* », peut-on lire dans une tribune publiée le 21 juin 2023 sur son site. « *En démocratie, pour réformer, il faut un minimum d'adhésion. L'adhésion passe par une compréhension des enjeux, ce qui est impossible à obtenir quand les institutions officielles produisent des indicateurs fortement sous-évalués qui occultent les enjeux. C'est ce qui se passe pour les retraites en France depuis vingt ans* », conclut l'institut.

L'exécutif et la rapporteuse générale des comptes de la Sécurité sociale, Stéphanie Rist (député Renaissance) se sont défendus d'avoir voulu masquer le déficit du système des retraites.

Cette polémique met en lumière l'opacité qui entoure la participation de l'État dans le système des retraites. Cette question sera débattue entre les parties concernées le 21 septembre prochain « *lors d'une réunion du Conseil d'orientation des retraites* », d'après les informations du journal *Le Monde*.

Camélia Aidaoui